

**Sommaire**

**Le travail à domicile**

*Le travail à domicile tel qu'il est traité dans cet article ne correspond pas à ce que l'on a communément tendance à appeler "travail à domicile" mais il reflète plutôt les professions qui lient lieu de travail et domicile. C'est le cas essentiellement des agriculteurs et du personnel du secteur de la restauration mais aussi des enseignants. L'absence de données sur le sujet ne permet pas de mesurer le travail à domicile dans ses nouvelles formes dont l'expansion est prédite par le développement des nouveaux instruments de communication. Cet article est donc un préambule à des études ultérieures sur ce nouvel instrument de flexibilité.*

**Emploi salarié et population: 1970-1995**

*Le deuxième article fournit un aperçu de l'évolution de l'économie, de l'emploi salarié et de la population en âge de travailler.*

*Une immigration nette relativement soutenue, un accroissement de l'activité féminine ainsi que l'arrivée massive, à partir du milieu des années quatre-vingts, de frontaliers sont à l'origine d'un net changement dans la composition du salariat occupé sur le territoire du Grand-Duché.*

*En raison du recours accru aux travailleurs résidant dans un des trois pays limitrophes on assiste à une disjonction entre emploi et potentiel démographique.*

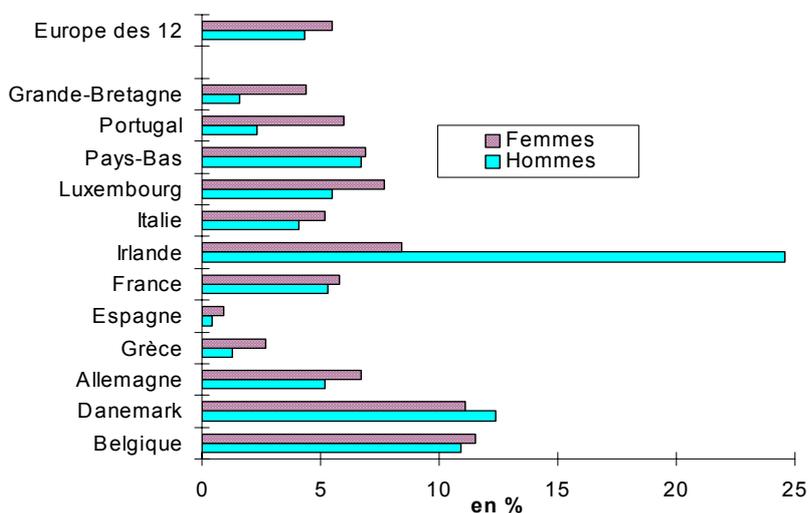
*Les liens entre croissance économique, emploi et population, esquissés à la fin de l'article, feront l'objet d'études plus approfondies.*

Le travail à domicile est une des mesures préconisées par le Conseil Européen pour améliorer la flexibilité et l'aménagement du temps de travail. L'ensemble de ces mesures n'a pas d'autre objectif que la création ou le maintien de l'emploi dans un contexte de chômage croissant.

Qu'entend-t-on par *travail à domicile*? L'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail) reste assez vague dans sa définition en raison des situations très différentes qui

existent tant sur le plan européen que sur le plan mondial. Lors de la 82<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail de Juin 1995, l'O.I.T. proposait la définition suivante : le travail à domicile est "la production de biens ou la prestation de services pour le compte d'un employeur ou d'un sous-traitant dans le cadre d'un accord prévoyant que le travail sera accompli dans un lieu choisi par le travailleur, souvent chez lui, et normalement sans surveillance directe de l'employeur".

**Graphique 1 : Part des femmes et des hommes travaillant à domicile parmi l'ensemble des individus ayant un emploi dans l'Europe des 12 en 1994**



Source : Enquête sur les Forces de Travail - Résultats 1994 - EUROSTAT

Les avantages du travail à domicile ne doivent pas masquer les inconvénients qu'il provoque. S'il permet de créer des emplois dans les régions défavorisées, d'accéder à un emploi pour les travailleurs qui ne sont pas en mesure de se déplacer, de désengorger les villes en diminuant le nombre des navettes domicile-travail, d'augmenter la productivité des travailleurs

grâce à une meilleure concentration intellectuelle, de réduire les coûts en centralisant des opérations de même nature, de faire des économies d'espaces de bureau, il ne faut pas en oublier les conséquences négatives. Celles-ci doivent être clairement définies avant le développement d'un tel instrument afin d'améliorer les conditions de ce travail particulier.

Les effets négatifs sont multiples :

- matériels d'abord : dépenses pour un espace de travail au domicile, pour la mise en place de mesures de sécurité et de santé respectant les normes, pour le chauffage et l'éclairage ;
- mais aussi en matière d'évolution professionnelle : l'accès aux formations complémentaires et aux promotions dans l'entreprise est inégal par rapport aux autres travailleurs, le travailleur passe souvent d'un statut de salarié à celui d'indépendant, les rémunérations des travailleurs à domicile sont inférieures, et, il existe peu d'organisations de défense des

travailleurs à domicile car ils sont souvent dispersés ;

- enfin un impact psychologique : les interférences entre la vie professionnelle et la vie familiale peuvent être déstabilisantes et l'isolement du travailleur entraîne souvent des dépressions.

Très peu de données sont disponibles sur le travail à domicile, d'autant plus que ce type d'emploi se situe souvent aux limites du travail non déclaré. Dans l'Enquête Forces de Travail, une question porte sur le mode de travail et, entre autres, sur l'exercice de ce travail à domicile. Un manque de

précision concernant la définition du travail à domicile ne permet cependant pas d'isoler ce type de travail au sens où il a été décrit dans les paragraphes précédents. A défaut de fournir des informations très précises, ces données ont le mérite de mettre en évidence le fait que les instruments de mesure du travail à domicile ne sont pas encore au point mais aussi que les définitions utilisées pour obtenir ces données ne sont pas encore correctement appliquées alors que le travail à domicile est appelé à se développer. Les données qui suivent portent donc sur un travail à domicile plutôt "occasionnel" qu'à titre principal.

## LE TRAVAIL A DOMICILE EN EUROPE

D'après l'Enquête Forces de Travail<sup>1</sup> de 1994, les travailleurs à domicile<sup>2</sup> représenteraient 5% de l'ensemble des individus ayant un emploi dans l'Europe des 12. Ici, le travail à domicile est considéré comme tel s'il s'effectue *habituellement*<sup>3</sup>, c'est-à-dire

au moins durant la moitié du temps de travail, et non périodiquement. Les différences sont assez nettes entre les pays : d'un côté, l'Irlande, le Danemark et la Belgique où les travailleurs à domicile dépassent 10% du total des emplois et, d'un autre côté, l'Espagne

et la Grèce où ils représentent moins de 2%. En Irlande, le travail à domicile est particulièrement développé : 18% des individus ayant un emploi travaillent habituellement à domicile et notamment les hommes (un actif sur quatre).

## PLUS SOUVENT ADOPTE PAR LES FEMMES

Exception faite de l'Irlande où le travail à domicile masculin est particulièrement élevé et notamment plus élevé que le travail à domicile féminin, partout dans les pays de l'Europe des 12, en 1994, les femmes travaillent plus fréquemment à domicile que les hommes. Mais cette différence liée au sexe n'est pas flagrante (c.f. **graphique 1** à la page précédente).

Depuis 1992, les statistiques concernant le travail à domicile ne révèlent pas d'expansion au sein de l'Europe des 12. On observe même une diminution de la part des travailleurs à domicile dans la moitié de ces pays. Les prévisions tablaient cependant sur un développement

plus important de cette forme de travail. En fait, c'est surtout le travail salarié à domicile qui est programmé à la hausse et non le travail à domicile, exprimé ici par ces statistiques dont la définition englobe également les travailleurs indépendants. Ce dernier a même tendance à diminuer.

La suite de cette étude approfondit le cas du Luxembourg et plus particulièrement le travail à domicile féminin au Luxembourg car les femmes adhèrent plus facilement à ce type d'emploi en raison des charges familiales et domestiques qui pèsent sur elles. Un tel travail qui semble faciliter la gestion de leur

temps professionnel et familial ne doit cependant pas créer une nouvelle dualité du marché du travail avec un marché primaire masculin cumulant les avantages relatifs et un marché secondaire féminin avec des emplois mal payés et précaires.

Au Luxembourg, en 1994, 6% des individus ayant un emploi travaillent habituellement à domicile : 5,5% des hommes et 7,7% des femmes. Le Luxembourg se situe ainsi un peu au-dessus de la moyenne communautaire qui est respectivement de 4,8% pour l'ensemble des individus, 4,3% pour les hommes et 5,5% pour les femmes (c.f. **graphique 2**).

<sup>1</sup> Les thèmes qui sont développés dans cette enquête concernent l'emploi, l'activité professionnelle, les conditions de travail et le chômage. Cette enquête est réalisée chaque année par le STATEC au Luxembourg et commanditée par EUROSTAT. Elle est également réalisée dans de nombreux pays de l'OCDE.

<sup>2</sup> Dans l'Enquête Forces de Travail, le travail à domicile est défini ainsi :

"- pour les indépendants, le travail à domicile concerne uniquement les personnes qui travaillent partiellement ou entièrement à domicile, souvent dans une partie de leur logement réservée à cet effet. Un agriculteur ne doit pas être considéré comme travaillant à domicile s'il est occupé dans les champs ou bâtiments adjacents au domicile.

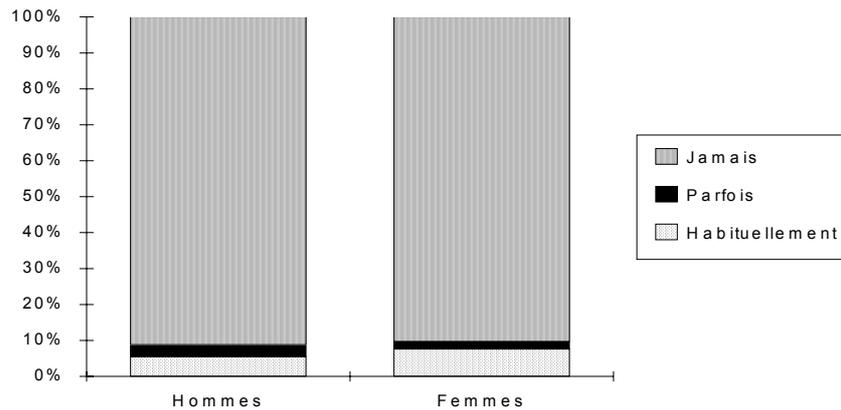
- pour les saliés, l'interprétation est stricte : le travail à domicile doit être établi sur la base d'une convention formelle conclue avec l'employeur.

Exemples typiques de travail à domicile salarié : représentant de commerce, dactylographie, tricotage...

Le travail à domicile ne couvre pas les cas où les employeurs effectuent des travaux à leur domicile (par intérêt personnel ou pour des raisons d'urgence) alors qu'ils auraient pu les exécuter sur leur lieu de travail." Cette définition n'est cependant pas toujours très bien appliquée et toutes les conditions citées ici ne sont pas toujours respectées lors de la passation de l'enquête.

<sup>3</sup> Trois possibilités sont offertes aux personnes interrogées. Le travail à domicile peut être effectué *habituellement*, *parfois* ou jamais (*habituellement* = équivalent ou supérieur à la moitié du temps de travail sur une période de 4 semaines précédant l'enquête ; *parfois* = inférieur à la moitié du temps de travail sur une période de 4 semaines précédant l'enquête).

**Graphique 2 : Répartition des actifs ayant un emploi en fonction de la régularité du travail à domicile**



Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC

**Note :** Dans le descriptif qui suit, seuls les individus déclarant exercer "habituellement" leur activité professionnelle à domicile sont considérés comme des travailleurs à domicile, c'est-à-dire les individus qui travaillent au moins la moitié de leur temps de travail total à domicile. Aussi, le champ de la définition du travail à domicile utilisé dans cette étude englobe des situations très diverses qui dépassent le cadre de ce que l'on a l'habitude d'appeler "travail à domicile".

**PARTICULIEREMENT PRISE PAR LES ACTIFS LES PLUS AGES**

Il semble que ce type de travail soit particulièrement répandu parmi les actifs les plus âgés, notamment les actifs de plus de 60 ans : 30% des femmes actives de plus de 60 ans travaillent *habituellement* à domicile et 22% des hommes<sup>1</sup>.

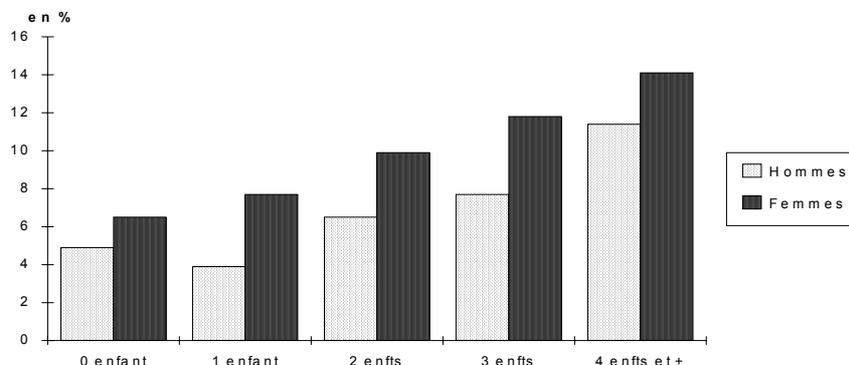
La partition des travailleurs à domicile selon leur nationalité montre que les Luxembourgeois ont tendance à travailler plus souvent à domicile que les étrangers et ceci quelle que soit l'origine de ces derniers.

Quel est l'impact des caractéristiques de la composition du ménage sur les travailleurs à domicile ? Notre hypothèse de départ suppose que les

femmes adoptent plus facilement ce type d'emploi que les hommes parce qu'elles doivent assumer les charges familiales et domestiques. Les difficultés pour faire garder les enfants d'âge préscolaire (le nombre limité de places dans les crèches) et les enfants d'âge scolaire (les horaires d'école ne sont pas compatibles avec des horaires de bureaux) pourraient être une des raisons principales du choix du travail à domicile. Selon cette hypothèse, les femmes avec enfant(s) devraient travailler plus fréquemment à domicile que les autres femmes. Les femmes mariées sont effectivement plus concernées par le travail à domicile que les femmes

célibataires. Mais les femmes veuves le sont encore plus. Ce phénomène est lié à un effet d'âge puisque les femmes les plus âgées travaillent plus souvent à domicile et ont aussi une probabilité plus élevée d'être veuve que les jeunes femmes. Concernant la situation conjugale de fait et non plus la situation matrimoniale légale, les femmes qui vivent avec un conjoint travaillent plus fréquemment à domicile. La charge des enfants a apparemment un effet sur l'exercice d'un travail à domicile : 6,5% des femmes sans enfant travaillent à domicile contre 14% des femmes ayant au moins 4 enfants (c.f. **graphique 3**).

**Graphique 3 : Part des actifs à domicile selon le nombre d'enfants dans le ménage**



Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC

<sup>1</sup> Mais nous verrons plus loin que l'effet d'âge n'existe pas et que c'est le résultat du secteur agricole qui occupe des personnes plus âgées que la moyenne.

L'exercice d'un travail à domicile a tendance à augmenter en fonction du nombre d'enfants. Chez les hommes, l'effet est également croissant. Lorsqu'il s'agit d'enfants à charge<sup>1</sup> la différence est moins évidente alors

qu'on pourrait s'attendre à un renforcement puisque la dépendance de ces enfants vis-à-vis de leurs parents est plus importante. Il faut surtout voir ici un effet de l'âge car, à âge égal, la part des travailleurs

à domicile augmente très peu en fonction du nombre d'enfants à charge. L'hypothèse de la charge des enfants comme explication du travail à domicile n'est donc pas vérifiée.

## UN TRAVAIL PLUTOT QUALIFIE

Une autre hypothèse de départ qui s'avère intéressante à tester concerne le niveau de qualification de ces emplois car bien souvent dans la littérature concernant les travailleurs à domicile, il est souligné qu'il s'agit de travail dit "non qualifié", précaire, mal rémunéré. Et ceci, d'autant plus que

les travailleurs à domicile sont souvent exclus de la sphère professionnelle, par manque d'informations et notamment sur la question de l'accès aux formations complémentaires. Qu'observons-nous dans les faits ? Cette hypothèse n'est pas du tout vérifiée puisque ce sont les individus

ayant suivi des études de niveau supérieur qui exercent le plus souvent leur travail à domicile : 11% des hommes ayant un niveau d'études supérieures exercent leur activité à domicile (le même pourcentage est observé chez les femmes).

## UNE HABITUDE D'INDEPENDANT ET D'EMPLOYEUR

Le travail à domicile salarié est sensé toucher toutes les branches d'activité et les travaux effectués vont du plus traditionnel au plus moderne. Dans quelle profession exerce-t-on le plus souvent son travail à domicile ? Conformément aux données qui précèdent sur le niveau de formation, les professions qui se prêtent le plus au travail à domicile sont les professions dites "supérieures", c'est-à-dire les gérants, cadres d'entreprises, les professions libérales

intellectuelles et scientifiques. Mais c'est surtout chez les agriculteurs que la proportion est massive : 70% des femmes agricultrices travaillent à domicile car la majorité des agriculteurs sont à la fois propriétaires ou locataires de leur exploitation agricole et y travaillent. Ces statistiques selon la profession restent également largement cohérentes avec ce qui suit, à savoir le statut professionnel des travailleurs à domicile. Les salariés sont assez peu

concernés par le travail à domicile alors que les aidants familiaux travaillent majoritairement à la maison (souvent il s'agit de femmes qui ont un mari agriculteur). En fait, les travailleurs à domicile sont surtout des indépendants et des employeurs (c.f. tableau 1), ce qui explique la non concordance des hypothèses de départ parce qu'elles concernent massivement les salariés.

**Tableau 1 : Part des actifs à domicile selon le statut professionnel**

<i>Statut professionnel</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
<b>Employeur</b>	<b>28,7</b>	27,5	32,7
<b>Indépendant</b>	41,0	<b>43,0</b>	37,6
<b>Salarié</b>	2,3	1,9	3,1
<b>Aidant familial</b>	64,4	n.s.	<b>63,2</b>
<b>Ensemble</b>	6,3	5,5	7,6

n.s. : non significatif du fait de l'insuffisance des effectifs

Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC

## SURTOUT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Le découpage en fonction du secteur d'activité marque à nouveau ce phénomène dans l'agriculture (73% des femmes actives) mais montre d'autres spécificités : le travail à domicile est également répandu dans le secteur de la restauration (21% des actifs) et dans le domaine de l'éducation (19% des actifs). Dans le

secteur agricole, le phénomène s'explique bien : le domicile est souvent confondu avec le lieu de travail ; de même, dans le domaine de la restauration, les propriétaires d'hôtels, de cafés ou de restaurants habitent souvent sur leur lieu de travail ; et dans le secteur de l'éducation, les enseignants travaillent en partie à

domicile pour préparer leurs cours, corriger les copies, etc. A la différence du secteur agricole et de la restauration, dans le secteur éducatif, le travail ne s'effectue jamais entièrement à domicile mais seulement partiellement, l'autre partie du temps s'effectuant sur le lieu d'enseignement.

## DES TRAVAILLEURS DU SAMEDI, DU WEEK-END ET DU SOIR

D'autres caractéristiques liées au type de profession exercée peuvent être disséquées : y-a-t-il cumul du travail à domicile avec d'autres formes de travail atypique de l'emploi ?

- On observe un cumul du travail à domicile avec la réduction du temps de travail qui est également un instrument visant la flexibilité au sein de l'entreprise. Travail à domicile et temps partiel

sont plus répandus que travail à domicile et temps plein. C'est surtout le cas pour les hommes : parmi les hommes qui travaillent à temps partiel, 16% travaillent également à domicile.

1. Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses : il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études, et il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage mais dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

• Y-a-t-il également cumul entre travail à domicile et précaire de durée limitée) ? Ce n'est visiblement pas le cas car les différences sont minimes entre les détenteurs d'un contrat à durée indéterminée et ceux qui n'ont qu'un contrat temporaire.

- Enfin, à quel moment de la

journee ou de la semaine s'effectue le plus souvent le travail à domicile ? La part relativement élevée des actifs à domicile parmi ceux qui travaillent à des horaires "hors norme" montre que les actifs à domicile travaillent le dimanche, le samedi et le soir sans distinction liée au sexe : 33% des

individus qui travaillent habituellement le dimanche travaillent aussi à domicile. Plus particulièrement pour les femmes, elles travaillent aussi de nuit : 18% des femmes qui travaillent habituellement de nuit travaillent aussi habituellement à domicile et 23% lorsque c'est "parfois" la nuit (c.f. tableau 2).

**Tableau 2 : Part des actifs à domicile selon les différents types de travail atypique\***

Source : Enquête Forces de Travail 1994 - STATEC

Travail atypique	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Travail le soir</b>			
- habituellement	21,8	24,9	17,6
- parfois	12,4	10,0	14,8
- jamais	2,5	3,6	1,6
<b>Travail la nuit</b>			
- habituellement	8,3	10,9	5,7
- parfois	14,5	12,9	16,1
- jamais	5,4	6,6	4,2
<b>Travail le samedi</b>			
- habituellement	23,0	21,0	25,0
- parfois	5,2	4,2	6,2
- jamais	1,0	0,9	1,1
<b>Travail le dimanche</b>			
- habituellement	32,8	30,0	35,2
- parfois	8,6	7,1	12,4
- jamais	2,8	2,2	3,9

\* "habituellement" et "parfois" sont définis de la même façon qu'ils l'ont été pour le travail à domicile (c.f. note 3).

Outre le statut professionnel, on peut citer le type de secteur et particulièrement le secteur agricole et le secteur de l'éducation qui se prêtent bien à l'exercice d'un travail à domicile.

Outil de la nouvelle flexibilité au sein de l'entreprise et du travail "hors norme", le travail à domicile s'associe également bien avec le travail professionnel du week-end, que ce soit le samedi ou le dimanche.

Le sexe n'est pas un facteur discriminant pour le travail à domicile défini au sens de l'Enquête Forces de Travail, tout comme ne le sont pas l'âge, la situation conjugale ou le nombre d'enfants, critères qui ont normalement un impact sur les travailleurs à domicile définis au sens

de l'O.I.T. et notamment sur le télétravail.

**Globalement, le travail à domicile peut être présenté comme un travail d'agriculteur liant à la fois domicile et lieu de travail et s'effectuant également le week-end; ou bien comme un emploi d'enseignant dans l'éducation nationale qui nécessite un travail en dehors des heures de cours pour la préparation des cours, la correction des copies ou encore pour des travaux de recherche annexes. En tout cas, le travail à domicile salarié est encore très peu développé au Luxembourg.**

L'Enquête Forces de Travail, on le voit bien dans ce descriptif, ne permet pas de cerner les travailleurs à domicile au

sens où les définit l'O.I.T. et même si tel était le cas, l'échantillon de cette enquête serait trop petit pour permettre des croisements entre les différentes caractéristiques des travailleurs à domicile. Les seules informations que l'on peut donc transmettre portent sur un travail à domicile "occasionnel", un travail d'"appoint" et non à titre principal. L'absence de données fiables concernant le travail à domicile est flagrante et provient sans doute du flou qui règne autour du cadre de sa définition. L'Enquête Forces de Travail se doit donc d'être plus précise dans sa définition pour apporter des données sur ce nouvel instrument de flexibilité du marché du travail appelé à se développer<sup>2</sup>.

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE TRAVAIL A DOMICILE DEFINI AU SENS DE L'O.I.T.**

- \* Europe Sociale - Direction générale des relations industrielles et des affaires sociales - Commission Européenne :
  - Supplément 1/95 - **FLEXIBILITE ET AMENAGEMENT DU TRAVAIL**
  - Supplément 2/95 - **LE TRAVAIL A DOMICILE DANS L'UNION EUROPEENNE**
  - Supplément 3/95 - **SUIVI DU LIVRE BLANC / LE TELETRAVAIL / LE SECTEUR INFORMEL**
- \* Revue du travail n°20 Oct./Nov./Déc.95 **DROIT DU TRAVAIL ET TELETRAVAIL A DOMICILE**
- \* **LE TRAVAIL A DOMICILE** - Conférence Internationale du Travail - 83ème session 1996 - (rapport IV) BIT

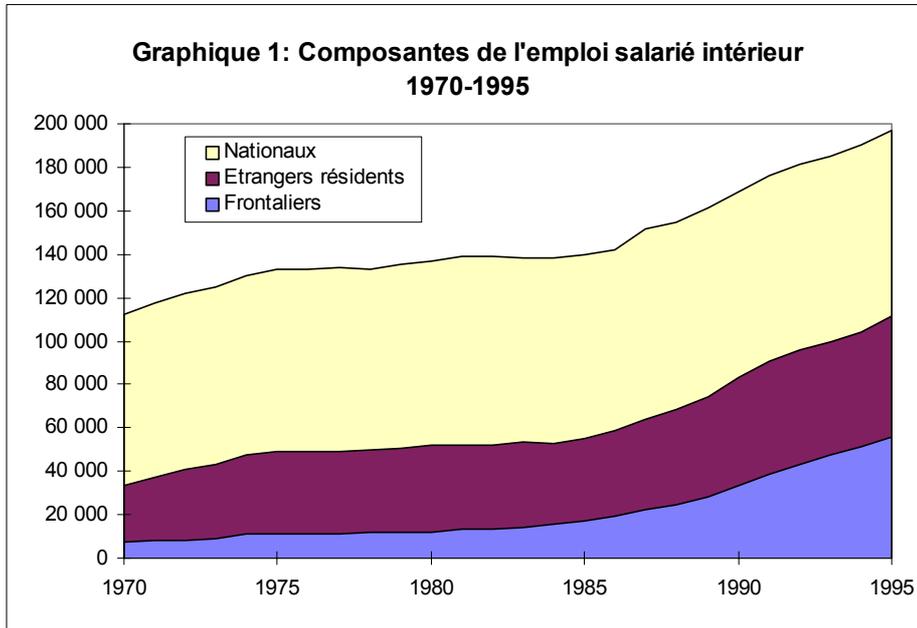
1. Le modèle statistique utilisé est une régression linéaire multiple utilisant le travail à domicile comme variable expliquée dichotomique et les caractéristiques développées précédemment comme variables explicatives (âge, nationalité, situation matrimoniale, nombre d'enfants, type de profession, secteur d'activité, statut professionnel, durée du travail, horaires de travail, etc.).
2. A ce titre, l'Enquête Européenne sur l'Utilisation du Temps pourra peut-être apporter de nouveaux éléments concernant le travail à domicile puisqu'elle recense l'emploi du temps des individus ainsi que le lieu où se sont effectuées les différentes activités.

## Emploi salarié et population en âge de travailler 1970 - 1995

En différenciant l'emploi salarié intérieur (qui ne comprend pas les fonctionnaires et agents des institutions internationales) selon la nationalité et la résidence, **trois grandes composantes peuvent être distinguées:**

- les nationaux;
- les étrangers résidant au Luxembourg;
- les frontaliers des pays limitrophes

**DIMINUTION DE LA PART RELATIVE DES NATIONAUX**



Alors qu'en début de période, les **nationaux** représentent encore 70.6% du total des salariés occupés, cette part tombe à 43.3% en 1995. Leurs effectifs globaux connaissent cependant un léger accroissement de l'ordre de 6 000 unités.

Les **résidents étrangers** progressent de près de 120%, passant de 26 000 à 56 000.

Chez les **frontaliers** on observe une explosion des effectifs à partir du milieu des années quatre-vingts. En dix ans leur nombre augmente de quelque 40 000 unités et aujourd'hui ils sont pratiquement aussi nombreux que les salariés étrangers habitant le Grand-Duché (quelque 28% de l'emploi salarié total).

**SALARIES RESIDANTS: ACTIVITE FEMININE ET IMMIGRATION**

Un examen plus approfondi de l'emploi des résidents (nationaux et étrangers) montre que l'évolution de l'emploi est engendrée, à la fois, par

des changements dans la participation à la vie active et par des variations de la population en âge de travailler. Ceci peut être illustré par les chiffres des

trois recensements de population qui ont eu lieu durant la période sous revue.

**Tableau 1 : Taux d'activité global 15 à 64 ans (RP70 - RP81 - RP91)**

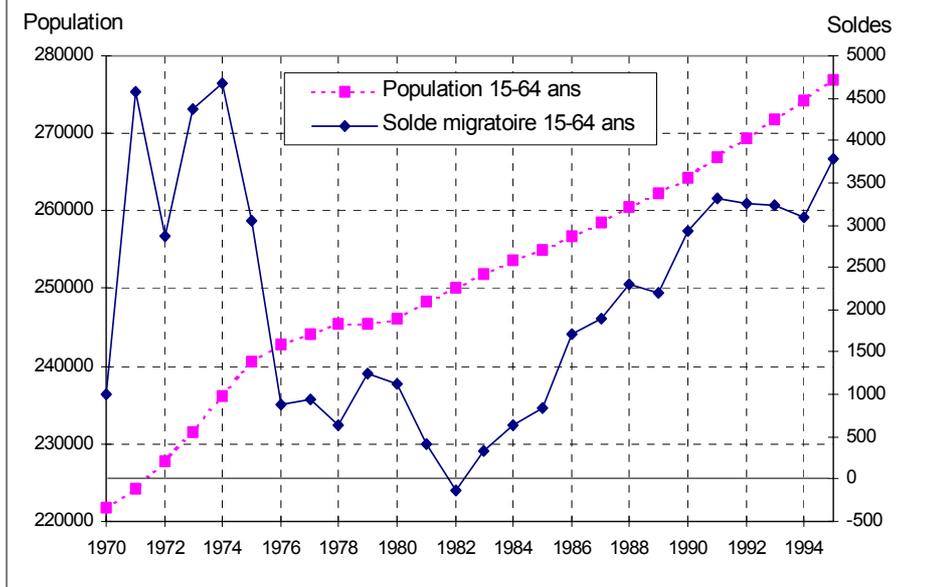
Année	Population totale					Nationaux					Etrangers				
	Effectifs totaux	Effectifs 15-64	% 15-64	Pop active	Taux d'activité global	Effectifs totaux	Effectifs 15-64	% 15-64	Pop active	Taux d'activité global	Effectifs totaux	Effectifs 15-64	% 15-64	Pop active	Taux d'activité global
Les deux sexes															
1970	339 841	221 835	65.3	126 461	57.0	277 337	179 917	64.9	99 686	55.4	62 504	41 918	67.1	26 775	63.9
1981	364 802	247 558	67.9	151 729	61.3	268 813	180 865	67.3	105 727	58.5	95 789	66 693	69.6	46 002	69.0
1991	384 634	266 460	69.3	167 240	62.8	269 269	180 187	66.9	106 466	59.1	114 152	85 887	75.2	60 774	70.8
Hommes															
1970	166 550	110298	66.2	93 638	84.9	135 045	89 088	66.0	74 165	83.2	31 505	21 210	67.3	19 473	91.8
1981	177 869	123864	69.6	101 347	81.8	129 797	90 225	69.5	71 284	79.0	48 072	33 639	70.0	30 063	89.4
1991	188 570	135200	71.7	105 864	78.3	130 797	91 251	69.8	68 719	75.3	57 364	43 734	76.2	37 145	84.9
Femmes															
1970	173 291	111537	64.4	32 823	29.4	142 292	90 829	63.8	25 521	28.1	30 999	20 708	66.8	7 302	35.3
1981	186 933	123694	66.2	50 382	40.7	139 016	90 640	65.2	34 443	38.0	47 717	33 054	69.3	15 939	48.2
1991	196 064	131260	66.9	60 742	46.3	138 472	88 936	64.2	37 747	42.4	56 788	42 153	74.2	22 788	54.1

L'évolution du **taux d'activité global** relatif au groupe d'âges 15 à 64 ans qui est le rapport entre la population active et l'effectif total du groupe se ressent de trois phénomènes: l'extension de la scolarisation après

15 ans, l'avancement de l'âge à la retraite et la montée de l'activité féminine. C'est cette forte expansion de la propension des femmes à s'insérer dans la vie active qui est à l'origine de

la hausse du taux d'activité dans l'ensemble de la population. En vingt ans, celui-ci s'accroît de près de 6 points. Le taux masculin régresse de 84.9% à 78.3%, celui des femmes grimpe de 29.4% à 46.3%.

**Graphique 2 : Groupe d'âges 15-64 et solde migratoire  
1970 - 1995**



Chez les hommes, le recul concerne aussi bien les nationaux (-7.9 points) que les étrangers (-6.9 points). En ce qui concerne les taux féminins, la progression est nettement plus importante pour les étrangères (+18.8 points) que pour les autochtones (+14.3 points).

Au niveau des effectifs, on enregistre une quasi-stabilité de la **population en âge de travailler** nationale, celle de nationalité étrangère connaissant une forte progression suite à une immigration nette soutenue. Ce lien entre les effectifs du groupe considéré et les soldes migratoires est mis en évidence par l'évolution retracée au graphique 2. Le fort excédent des arrivées sur les départs de la première moitié des années soixante-dix gonfle considérablement le groupe en question. Ensuite, la chute des soldes migratoires entraîne une stagnation des effectifs. A partir de 1980, on assiste à une croissance régulière due, en grande partie, à une reprise de l'immigration nette.

### EMPLOI INTERIEUR - POPULATION DE RESIDENCE : LE DECROCHAGE

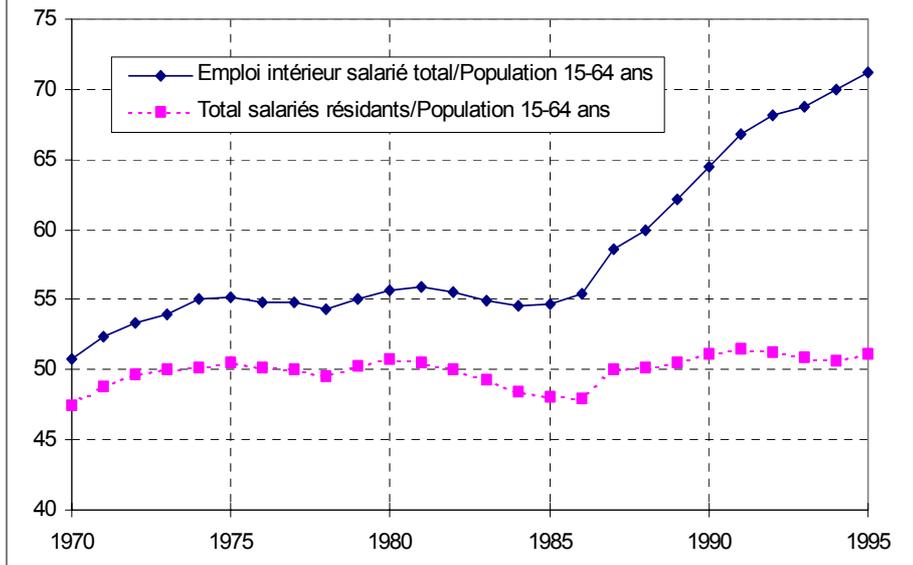
Généralement, le niveau de l'emploi est, en partie, conditionné par le potentiel démographique disponible (population en âge de travailler). Dans la plupart des pays, ce dernier dépend essentiellement du nombre de naissances survenues dans le passé, la mortalité n'ayant qu'une faible incidence sur ce groupe d'âges. Au cas où ce potentiel démographique "naturel" ne permet pas de satisfaire la demande de main-d'oeuvre, le recours à des travailleurs immigrés venant

s'installer au pays, est une solution largement répandue. L'appel à la main-d'oeuvre immigrée est une constante du marché du travail luxembourgeois depuis les débuts de l'industrialisation. Plus que la natalité relativement faible, ce sont le développement économique très important, la réticence des nationaux à occuper certains emplois, ainsi que la possibilité offerte aux nationaux de se diriger vers des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés qui

expliquent l'immigration exceptionnellement élevée observée au Luxembourg.

En se limitant aux seuls salariés résidents (autochtones et immigrés), on s'aperçoit que le rapport emploi/population qui oscille autour de 50%, reste plus ou moins stable tout au long de la période 1970-1995. Accroissement de l'emploi salarié résident et progression de la population en âge de travailler sont allés de pair.

**Graphique 3 : Emploi salarié et population  
1970-1995**

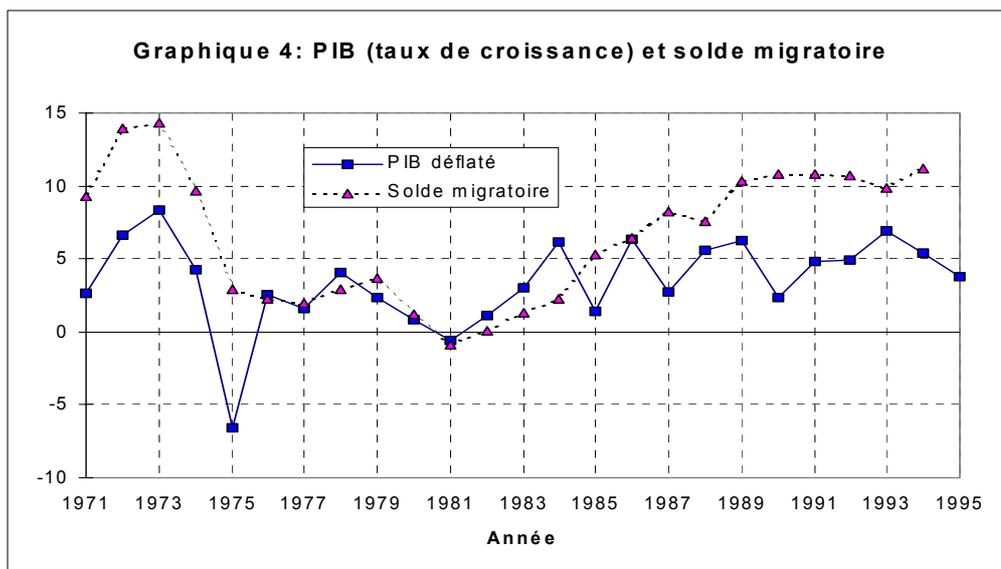


Mais au Luxembourg, il s'est avéré nécessaire de recruter, à côté des immigrés, des travailleurs venant d'un des trois pays limitrophes: les frontaliers. A première vue, ces frontaliers semblent plutôt occuper des emplois où l'on trouve une forte proportion d'autochtones (à l'exception du secteur public, resté très largement fermé aux non-nationaux). Les frontaliers pourraient donc, dans une très large mesure, se substituer aux autochtones, ce qui ne serait pas le cas pour les travailleurs immigrés traditionnels. Cette hypothèse est en train d'être vérifiée. Quoi qu'il en soit, l'entrée massive de frontaliers depuis 1985, est à l'origine d'un bond de l'emploi salarié intérieur total, sans que la population de résidence ne connaisse un développement similaire. Aujourd'hui, cet emploi représente plus de 70% de la population potentiellement active. Le décrochage de l'emploi par rapport à la population devient patent.

## EVOLUTION ECONOMIQUE ET IMMIGRATION NETTE

A plusieurs reprises<sup>1</sup>, nous avons mis en évidence la relation existant entre croissance économique et immigration nette. L'indicateur économique retenu est le PIB en volume (version nationale). Ajoutons qu'il s'agit de l'ancienne série qui est en cours de révision. Au graphique N°4, figurent le taux de croissance du PIB de l'année t ainsi que le solde migratoire de l'année t+1, qui est donc supposé réagir avec un certain retard à l'évolution économique. En laissant de côté l'année

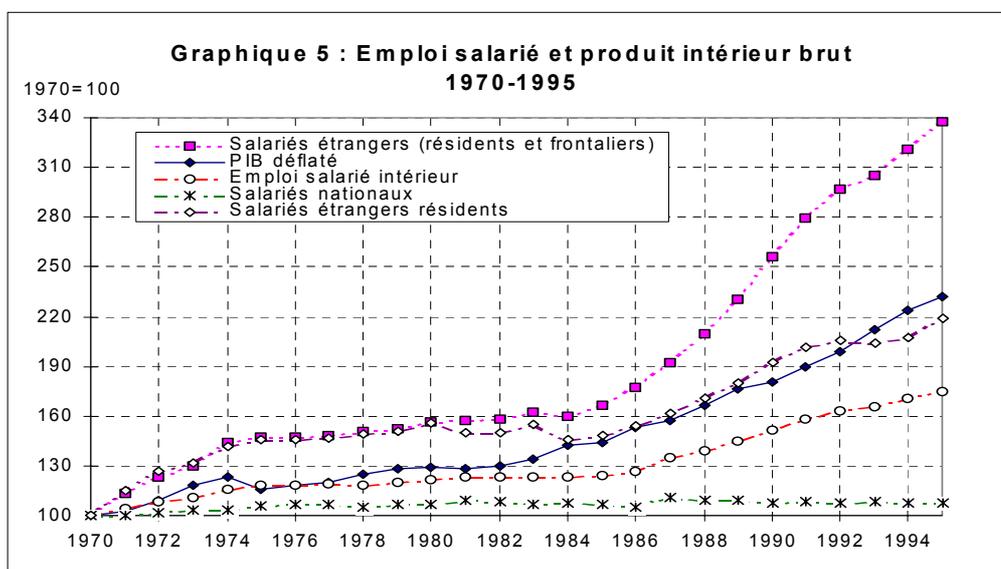
1975, où le PIB a très fortement chuté en raison de la crise de la sidérurgie, on arrive à un coefficient de corrélation ajusté de 0.461. Cette valeur est proche de celles estimées pour la Suisse<sup>2</sup>. En ajustant des moyennes mobiles (sur trois ans), le coefficient monte même à 0.609. Il apparaît également qu'après 1985, les deux taux commencent à diverger fortement. Il faudra attendre les nouvelles évaluations du PIB avant d'avancer une explication.



## EMPLOI SALARIE ET PIB

Partant de 1970 (base 100), le graphique N°5 retrace l'évolution de l'emploi salarié intérieur total et de ses composantes, d'une part, et celle du PIB en volume (version nationale) d'autre part. Jusque dans la deuxième moitié des années quatre-vingts, on observe un certain parallélisme entre la croissance économique et la progression de l'emploi

salarié étranger (résidents + frontaliers). En revanche, l'opposition entre la quasi-stagnation du nombre de salariés autochtones et le développement économique relativement dynamique paraît flagrante. Seule, une analyse plus fine par branche permettra de mieux cerner les liens entre croissance économique, emploi et population.



1 voir p.ex. Bulletin du STATEC N°8/95 p.307

2 Heinrich SCHWARZ "Volkswirtschaftliche Wirkungen der Ausländerbeschäftigung in der Schweiz". 1988